

Département de la Haute-Garonne  
Commune de Castanet-Tolosan

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**0.B**

DELIBERATION DE PRESENTATION  
ET DE DEBAT SUR LE PROJET  
D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES  
(PADD)



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

**Agence de MONTAUBAN**

60 Impasse de Berlin  
Albasud - CS 80391  
82003 MONTAUBAN Cedex  
Tél 05 63 66 44 22

**Agence de GRENADE**

1289 Rue des Pyrénées - BP 3  
31330 GRENADE/GARONNE  
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu  
www.urbactis.eu

Dossier n°130233

Nombre de Conseillers Municipaux : 33  
Présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Absents : 2

Le jeudi 20 avril 2017 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le jeudi 13 avril 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFON, Maire.

**PRESENTS** : Arnaud LAFON, Béatrix HEBRARD de VEYRINAS, Patrick PARIS, Marie-Thérèse MAURO, Guy RIEUNAU, Véronique MAUMY, André FOURNIE, Marie-Laure CHAUVIN-SICOT, Irène BACLE, Patrick LEMARIE, Marie-Hélène CHAUVELON, Laurent MASSARDY, Camélia ASSADI-RODRIGUEZ, Jimmy CLAEYS, Valérie PICAT, Odile BIGOT, Joël BETTIN, Christelle DERETZ, Pierre PRINI, Sara IRIBARREN, Marc TONDRIAUX, Sylvie BORIES, Bernard BAGNERIS, Marc SALVAN, Hélène ROUCH, Bérengère DOERLER.

**POUVOIRS :**

Franck KRITCHMAR	donne pouvoir à	Arnaud LAFON
Georges FOURMOND	donne pouvoir à	André FOURNIE
Béatrice ARMANDARY	donne pouvoir à	Guy RIEUNAU
Jean-Philippe DEVIDAL	donne pouvoir à	Béatrix HEBRARD de VEYRINAS
Patrick PRODHON	donne pouvoir à	Bernard BAGNERIS

**ABSENTS** : Patrice TOURNON, Bernard GARRAFOUILLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène CHAUVELON

**Délibération n°54 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables (P.A.D.D.)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°5.1 en date du 25 février 2010, le Conseil municipal a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du Territoire communal et a fixé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation, conformément aux dispositions des articles L.132-10 à L. 132-13 et des articles L. 153-8 à L. 153-47 (anciennement articles L. 123-6 à L. 123-13) du Code de l'Urbanisme. Monsieur le Maire précise que le chapitre 3 du titre V du Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adaptation ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a institué le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable outil de planification, comme étant « la clé de voute » du PLU.

En conséquence, les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) » conformément aux articles L. 151-1 à L. 163-3 du Code de l'Urbanisme.

Le PADD répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des d'orientations d'aménagement.



#### 4. ACCUEILLIR ET DEVELOPPER LA VIE ECONOMIQUE :

- Renforcer et développer les pôles de commerces et services de proximité ;
- Accueillir un panel d'activités diversifié.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour et 7 abstentions (Marc TONDRIAUX, Bernard BAGNERIS, Marc SALVAN, Sylvie BORIES, Hélène ROUCH, Bérengère DOERLER et avec pouvoir Patrick PRODHON) :

- **PREND** acte, de la tenue ce jour en séance, du débat sur le PADD au sein de l'organe délibérant de la Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à rédiger et signer le procès-verbal du débat sur les orientations générales du PADD.

Fait à Castanet-Tolosan, le 25 avril 2017

Le Maire,  
Arnaud LAFON

